

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Bagnolet, Nancy, Bordeaux et Lyon) et un effectif de 108 postes budgétaires.

Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

Chef de service benfluorex (médiator) et valproate de sodium (dépakine)

Dénomination du poste :

Chef de service

Rattachement :

Service benfluorex et dépakine

Catégorie d'emploi :

Catégorie 1

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée indéterminée ou détachement, à temps complet

Date de prise de fonctions :

Fin juillet 2018

Localisation géographique :

Bagnolet

Rémunération :

Selon l'expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 224-2003 du 7 mars 2003)

Contact :

Lettre de motivation et curriculum vitae sont à adresser au plus tard
le lundi 25 juin 2018

Direction des ressources

ONIAM

Tour Gallieni 2

36 avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

E-mail : recrutement@oniam.fr

Copie : sebastien.leloup@oniam.fr

Télécopie : 01 49 93 89 46

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service	Service benfluorex et valproate de sodium
Effectif du service	14
Rattachement hiérarchique :	Direction de l'ONIAM (Directeur et Directrice adjointe)
Liaisons fonctionnelles :	Direction, Présidents des instances Benfluorex-Valproate de sodium, Direction des ressources, Chefs des services budget, service médical, service informatique et Agence comptable

Environnement général et description du poste

L'indemnisation amiable des victimes du benfluorex est organisée par la loi du 29/07/2011 qui a créé un Collège d'experts indépendants placés auprès de l'ONIAM. Ce collège est présidé depuis le 20/06/2016 par Madame Magali Bouvier, magistrat honoraire. Depuis sa création le Collège a émis près de 9 200 avis.

2017 a été marquée par la mise en place à l'ONIAM des instances d'indemnisation amiable des victimes du Valproate de sodium prévues par la loi de finances du 29/12/2016 pour 2017. Madame Magali Bouvier assure la Présidence du Collège d'experts et Monsieur Jean Mazars est Président du Comité d'indemnisation

Le chef de service est chargé d'assurer l'ensemble des missions confiées à l'ONIAM par la législation dans le cadre de l'indemnisation des victimes du benfluorex et du valproate de sodium. A cet effet, il organise, impulse et contrôle les activités des personnels placés sous sa responsabilité en s'appuyant sur sa parfaite connaissance des dispositifs ainsi que des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Missions principales

- Management
 - Encadrer et animer l'équipe Benfluorex et Valproate de sodium : juristes, instructeurs, assistants juridiques ;
 - Appui technique à l'équipe ;
- Gestion administrative et juridique
 - Garantir le bon fonctionnement du secrétariat des instances d'indemnisation amiable (superviser en lien avec les Présidents du Collège et du Comité la préparation des dossiers soumis aux instances) : Collège d'experts Benfluorex, Collège d'experts Valproate de sodium et Comité d'indemnisation Valproate de sodium ;
 - Préparer les réunions des instances : Conseil d'Orientation et Conseil d'Administration de l'ONIAM
 - Contrôle interne sur les offres d'indemnisation relevant de l'ONIAM (substitutions, responsabilité de l'Etat...) ;
 - Contrôle interne sur la prise en charge de l'indemnisation des membres des instances (tableau de présence etc...).
 - Suivre les données statistiques et, en lien avec le service du budget, les impacts budgétaire de l'activité ;
 - Veille et suivi des contentieux ;
- Représentation et activités transversales
 - Participer au Comité de Direction ;
 - Participer aux réunions avec les pouvoirs publics : Ministère des Solidarités et de la Santé; Agences sanitaires, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, etc... ;
 - Participer à l'élaboration du nouveau schéma directeur du système d'information.

Spécificité du poste : Le secrétariat des instances Valproate de sodium (Collège d'experts et Comité d'indemnisation) est placé sous l'autorité fonctionnelle des Présidents des instances.

Profil recherché

Formation :

- Bac + 5 en droit ou concours équivalent de la fonction publique.

Expérience :

- Expérience avérée en management d'équipe.

Compétences:

- Connaissances générales en droit médical et droit des produits de santé.
- Compétences en droit de la réparation du dommage corporel
- Compétences en droit de la responsabilité civile médicale

Savoir-faire :

- Analyse et synthèse
- Capacité à travailler avec des interlocuteurs de très haut niveau : Présidents d'instances indépendants, Présidents d'associations d'usagers, etc...
- Aptitudes managériales
- Organisation et rigueur
- Maîtrise des outils bureautiques et maîtrise des logiciels Excel et Powerpoint.
- Capacité à assurer une information sur le dispositif d'indemnisation amiable des victimes du valproate de sodium : interventions dans le cadre de Diplômes universitaires, réunions avec les fédérations professionnelles...

-

Savoir être :

- Capacités relationnelles fortes compte tenu de la diversité des interlocuteurs (médecins, juristes, experts, avocats, ...)
- Attention particulière à un public vulnérable qui a besoin d'être accompagné dans ses démarches de demande d'indemnisation
- Sens du service public